CARNET – JUDICIAIRES ET LÉGALES

Accédez à nos services en ligne :
offrande de fleurs, dons, dépôt gratuit de condoléances

Pour passer un avis : **02 56 26 20 01**
(prix d'un appel local, numéro non surtaxé)

Tarifs disponibles sur
avis-de-deces.ouest-france.fr/courrier-de-l-ouest/



Les avis de décès du jour *

dans les Deux-Sèvres

dans les autres départements

() ayant fait l'objet d'un avis de décès* ***ce jour dans le journal***

Les cérémonies célébrées aujourd'hui *

dans les Deux-Sèvres

- **Cerizay**
14 h 30 : Mme Thérèse SICOT, en l'église Saint-Pierre. Pompes Funebres Ads
- **Loretz-d'Argenton**
14 h 30 : Mme Jacqueline FOUQUET, en l'église d'Argenton-l'Eglise. Pompes Funebres Georget
- **Maisontiers**
14 h 00 : M. Patrice LEBOUT, en l'église. Pompes Funebres Samuel Cron
- **Mauléon**
10 h 30 : Mme Marguerite BARON, en l'église de Saint-Aubin-de-Baubigné. Pompes Funebres Bigot Bremond
- **Moncoutant-sur-Sèvre**
14 h 30 : Mme Jeannine GANNE, en l'église de Moncoutant. Pompes Funebres David Berson
- **Thouars**
10 h 30 : M. Pierre MAHIET, en l'église. Pompes Funebres Leylavergne
- **Verruyes**
10 h 00 : M. René VEILLON, en l'église. Pompes Funebres Dauger
15 h 00 : Mme Monique JAULAIN, en l'église. Pompes Funebres Dauger

() ayant fait l'objet d'un avis de décès dans le journal*

Abonnez-vous au Pack famille

✔ Votre journal papier, chez vous, 7 j/7

✔ Vos contenus numériques à partager avec 4 de vos proches

✔ L'accès à laplace.courrierdelouest.fr

15 €/mois pendant 6 mois

cojn.fr/abo

02 41 80 88 80
(prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Le Courrier de l'ouest

Le Courrier de l'ouest
Société des Publications du «Courrier de l'Ouest»
Siège social : 13, avenue de la Constitution - 49 100 Angers.
Société anonyme au capital de 398.736 € constituée le 6 mars 1945 pour une durée de 30 ans, prorogée le 6 mars 2005 pour une durée de 99 ans.
Commission paritaire n° 0530 C 86764 - N° ISSN : 0998-4607
Président du Conseil d'Administration : M. Franck NOEL.
Directeur général : M. Marc DEJEAN.
Directeur de la publication : M. Marc DEJEAN.
Président d'honneur : M. Jean-Marie DESGRÉES DU LOÛ † 2005.
Principal actionnaire : SIPA (Société d'investissements et de participations), contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste (association loi 1901), présidée par David GUIRAUD.
Conseil d'administration : MME M. PRODHOMME, MME. N. PASQUIER, A. LENOIR, E. MARTEAU, SIPA représentée par M. F. BAKHOUCHE.

Fondateurs :
E. Amaury † 1977 (président), **A. Blanchoin** † 1968 (directeur général),
P. Fleury † 1980 (administrateur général)

IMPRESSION : Ouest-France, parc d'activités de Tournebride - 44118 La Chevrolière
ABONNEMENT : retrouvez nos offres sur https://cojn.fr/abo - Tarif 1 an : 474 €

ACPM 2021 76 737 exemplaires/jour

LE COURRIER DE L'OUEST
Siège social : tél. 02.41.688.688 - Fax 02.41.68.86.24
Service clients :
Tél. 02 41 80 88 80 (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
Adresse : Service Clients 35051 Rennes Cedex 9

PUBLICITÉ
- **Extra-locale : 366SAS**
01, Bd Murat 75771 Paris cedex 16
Tél. 01 80 48 93 66 - Site internet : **www.366.fr**
- **Publicité régionale et locale :**
Additi, 13, av. de la Constitution - 49 100 Angers
Tel. 02 19 29 04 27 - Site internet : **additimedia.fr**

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni, avec un taux moyen de fibres recyclées de 99,60 %. Eutrophisation : 0.010 kg/tonne.
Certifié PEFC – PEFC/10-31-3502

Toute reproduction, même partielle, d'un article (texte, graphique, photo...) du Courrier de l'Ouest, faite par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation écrite de la Direction du journal, est strictement interdite.

AVIS DE DÉCÈS

SAINT-AMAND-SUR-SÈVRE

Stéphanie et Anthony,
Thierry et Elodie,
Joël et Louise,
ses enfants;
Axel, Nathan, Alicia, Daphné, Emile, Anaë,
ses petits-enfants;
Brigitte, sa compagne;
son frère, ses soeurs,
ses beaux-frères et belles-soeurs
ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Bernard ROUSSELOT

survenu le lundi 19 octobre 2026, à l'âge de 73 ans.
Bernard repose au funérarium Savin de Mauléon.
Visites de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h jusqu'à mercredi soir.
Ni plaques ni fleurs.
Remerciements au personnel soignant de l'unité les Bleuets pour son dévouement et ses bons soins.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Savin, Mauléon, 05 49 81 97 31

COULONGES-SUR-L'AUTIZE

Mme Nicole Lemay, son épouse;
Elisabeth et Stéphane, Bruno, Olivier, Fabienne, Vincent (†),
ses enfants;
Patrick,
ses petits-enfants,
ses arrière-petits-enfants ainsi que toute la famille ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Louis LEMAY
dit "Lili"
Ancien combattant AFN

survenu à l'âge de 88 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée **jeudi 22 octobre 2026, à 10 heures, en l'église de Coulonges-sur-l'Autize.**
L'inhumation de l'urne aura lieu à 16 h 30, le même jour au cimetière communal.
Louis repose au salon funéraire Vergnaud à Coulonges-sur-l'Autize.
Fleurs naturelles seulement.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Vergnaud, Coulonges- sur- l'Autize, 05 49 06 00 65

DOUÉ-EN-ANJOU (LES VERCHERS-SUR-LAYON)

Cyril et Sabrina,
Céline et Cédric,
Lauriane et Yoann,
ses enfants et leurs conjoints;
ses petits-enfants, ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Jean-Yves LEAU

survenu à l'âge de 72 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 23 octobre 2026, à 15 heures, en l'église Saint-Pierre de Doué-la-Fontaine de Doué-en-Anjou,** suivie de l'inhumation au cimetière de Soulanger à Doué-la-Fontaine.
Jean-Yves repose au funérarium de la Rose, ZI La Saulaie à Doué-la-Fontaine.
Visites possibles à partir de ce mardi 20 octobre 2026, à 15 h.
La famille remercie en particulier le cabinet infirmier du Puy-Notre-Dame et tout le personnel soignant de l'HAD de Doué-la-Fontaine.
Pas de plaques,
fleurs naturelles seulement.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Leylavergne - Le Choix Funéraire, Doué- en- Anjou, 02 41 03 67 55

ASSAIS-LES-JUMEAUX (VILLENEUVE) AIRVAULT, CRAON (86)

Didier (†) et Madeleine Gorin,
Fabienne et Pierre Galard,
ses enfants;
Séverine et Jean-Christophe,
Olivier et Nathalie,
ses petits-enfants;
Manon, Alban, Céléna,
ses arrière-petits-enfants;
ses belles-soeurs
ainsi que toute la famille vous font part du décès de

Monsieur Serge GORIN

survenu à l'âge de 99 ans.
La cérémonie religieuse aura lieu **jeudi 22 octobre 2026, à 10 h 30, en l'église Saint-Martin d'Assais.**
Serge Gorin repose au funérarium Samuel Cron.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Remerciements particuliers au personnel de l'EHPAD de Thénezay pour sa gentillesse et son dévouement.
Fleurs naturelles seulement.
Pas de plaques.

PF Samuel Cron, Airvault, 05 49 70 05 05

COMBRAND

La famille Landreau vous fait part du décès de

Gabrielle DENIS

survenu à l'âge de 94 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée **mercredi 21 octobre 2026, à 10 h 30, en l'église de Combrand,** suivie de l'inhumation au cimetière communal.
Gabrielle repose au funérarium ADS, 89 avenue du Général de Gaulle à Cerizay.
Visites ce jour de 15 h à 18 h.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF ADS, Cerizay, 05 49 80 10 50

GENNETON

Mélanie et Ludovic,
Alexandra et Romain,
Antonin et Joanna,
ses enfants;
Lou, Rose, Inès, Mattéo,
ses petits-enfants;
ses frères et ses belles-sœurs,
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Denis BERNARD

survenu à l'âge de 63 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée **jeudi 22 octobre 2026, à 14 h 30, en l'église de Genneton,** suivie de l'inhumation au cimetière.
Denis repose au funérarium La Maison des Obsèques, Ets Gendrillon à Bressuire.
Visites libres de 9 h à 19 h.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Condoléances sur www.pompesfunebresgendrillon.fr

La Maison des Obsèques- Gendrillon, Bressuire, 05 49 65 05 60

NUEIL-LES-AUBIERS MAULÉON (ST-AUBIN-DE-BAUBIGNÉ)

Maria Barroso, son épouse;
François et Carly Barroso,
Michel Barroso,
ses enfants;
Matéo, Eva, ses petits-enfants,
et toute la famille vous font part du décès de

Monsieur Manuel BARROSO

survenu à l'âge de 82 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 23 octobre 2026, à 15 heures, en l'église Saint-Melaine de Nueil-les-Aubiers.**
Manuel repose au funérarium Bigot-Bremond rue Magellan à Nueil-les-Aubiers. Visites de 15 h à 18 h.
La famille remercie l'ensemble du personnel de l'EHPAD Le Lac pour sa gentillesse et son dévouement.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Bigot- Brémond, Nueil- les- Aubiers, 05 49 65 62 70

SAINT-BENOIST-SUR-MER THOUARS (79)

Mme Ghislaine Clere, son épouse;
Nathalie et Patrick Plumail,
Caroline et Tony Renaud,
ses filles et ses gendres;
Marine, Guillaume, Yaëlle et Calypso, ses petits-enfants;
Ambre et Liam,
ses arrière-petits-enfants ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Michel CLERE

survenu le lundi 19 octobre 2026, à l'âge de 77 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée **jeudi 22 octobre 2026, à 11 heures, en l'église de Saint-Benoist-sur-Mer,** suivie de l'inhumation au cimetière.
Visites réservées à la famille.
La famille remercie le personnel du CHD de La Roche-sur-Yon.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Côte de Lumière - Funéplus, Angles, 02 51 56 20 00

LES PONTS-DE-CÉ

Michel, son époux;
Marie-Christine, Isabelle,
Bruno, Benoit,
ses enfants et leurs conjoints;
ses petits-enfants
et arrière-petits-enfants
ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Marie-Louise MERCIER
née LENFANT

survenu le dimanche 18 octobre 2026, à l'âge de 88 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée **jeudi 22 octobre 2026, à 10 h 30, en l'église Saint-Aubin des Ponts-de-Cé,** suivie de la crémation à 14 heures, au crématorium de Brissac-Loire-Aubance.
Mme Mercier repose à la chambre funéraire Sud-Loire aux Ponts-de-Cé 8 av Galliéni.
Ni plaques ni fleurs, dons uniquement pour la Recherche contre le cancer.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Settimio Tombini- Le Choix Funéraire, Les Ponts- de- Cé, 02 41 44 95 66

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour le Courrier de l'Ouest, ou pour tout autre journal, sur notre site **www.medialex.fr**
Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€/mn)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr
Internet : www.medialex.fr
Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Vie des sociétés

CAVAC POSITIVE AGRICULTURE

Assemblée Générale du Groupement de Producteurs Volailles/VOLINEO de la Coopérative CAVAC
Les adhérents du Groupement Volineo sont convoqués en assemblée générale statutaire le vendredi 20 novembre 2026 à 15 h 30 à Chantonay, «salle Antonia» afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- rapport d'activité de l'exercice clos au 30 juin 2026,
- présentation des comptes de l'exercice,
- renouvellement du tiers sortant,
- questions diverses.

Le Président du Groupement : Mickael MOINARD.

Assemblée Générale du Groupement de Producteurs Ovins/OVICAP de la Coopérative CAVAC
Les adhérents du Groupement Ovicap sont convoqués en assemblée générale statutaire le mardi 1er décembre 2026 à 9 h 30 à Rochetrejoux, «Domaine de la Chaumerie» afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- rapport d'activité de l'exercice clos au 30 juin 2026,
- présentation des comptes de l'exercice,
- renouvellement du tiers sortant,
- questions diverses.

Le Président du Groupement : Guillaume BARRANGER.

Assemblée Générale du Groupement des Producteurs de Bovins/BOVINEO de la Coopérative CAVAC
Les adhérents du Groupement Bovineo sont convoqués en assemblée générale statutaire le jeudi 3 décembre 2026 à 9 h 30, à Mouilleron-le-Captif «Longère de Beaupuy» afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- rapport d'activité de l'exercice clos au 30 juin 2026,
- présentation des comptes de l'exercice,
- renouvellement du tiers sortant,
- questions diverses.

Le Président du Groupement : Mickaël BAZANTAY.

Assemblée Générale du Groupement de Producteurs de Porcs/PORCINEO de la Coopérative CAVAC
Les adhérents du Groupement Porcineo sont convoqués en assemblée générale statutaire le vendredi 4 décembre 2026 à 9h30 à Bournezau «salle du Mitan» afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- rapport d'activité de l'exercice clos au 30 juin 2026,
- présentation des comptes de l'exercice,
- renouvellement du tiers sortant,
- questions diverses.

La Présidente du Groupement : Chrystèle AMIAUD.

Assemblée Générale du Groupement des Producteurs de Lapins/CPLB de la Coopérative CAVAC
Les adhérents du Groupement CPLB sont convoqués en assemblée générale statutaire le jeudi 12 novembre 2026 à 9 h 30, au Boupère «salle du Bocage», afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- rapport d'activité de l'exercice clos au 30 juin 2026,
- présentation des comptes de l'exercice,
- renouvellement du tiers sortant,
- questions diverses.

Le Président du Groupement : Gwénael MOREAU.

Assemblée Générale du Groupement des Producteurs BIO de la Coopérative CAVAC
Les adhérents du Groupement Bio sont convoqués en assemblée générale statutaire le mercredi 25 novembre 2026 à 9 h 30, à Bournezeau «salle du Mitan», afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- rapport d'activité de l'exercice clos au 30 juin 2026,
- présentation des comptes de l'exercice,
- renouvellement du tiers sortant,
- questions diverses.

Le Président du Groupement : Franck BLUTEAU.

Assemblée Générale du Groupement des Producteurs de Palmipèdes à foie gras/VAL-DE-SÈVRE de la Coopérative CAVAC
Les adhérents du Groupement Val-de-Sèvre sont convoqués en assemblée générale statutaire le vendredi 13 novembre 2026 à 9 h 30, à Montournais «salle de la Chenaie» afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- rapport d'activité de l'exercice clos au 30 juin 2026,
- présentation des comptes de l'exercice,
- renouvellement du tiers sortant,
- questions diverses.

Le Président du Groupement : Jean-Baptiste ROTUREAU.

Assemblée Générale du Groupement des Producteurs LES ÉLÈVEURS DE CHALLANS de la Coopérative CAVAC
Les adhérents du Groupement EDC sont convoqués en assemblée générale statutaire le mardi 8 décembre 2026 à 9 h 30, à La Garnache «salle Jacques Prévert», afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- rapport d'activité de l'exercice clos au 30 juin 2026,
- présentation des comptes de l'exercice,
- renouvellement du tiers sortant,
- questions diverses.

Le Président du Groupement : Simon MARECHAUX.

Assemblée Générale du Groupement des Producteurs de PLANT DU BOCAGE de la Coopérative CAVAC
Les adhérents du Groupement Plants du Bocage sont convoqués en assemblée générale statutaire le mercredi 9 décembre 2026 à 9 h 30, à Les Épesses «Foyer Rural», afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- rapport d'activité de l'exercice clos au 30 juin 2026,
- présentation des comptes de l'exercice,
- renouvellement du tiers sortant,
- questions diverses.

Le Président du Groupement : Mathieu BARON.

Assemblée Générale de l'Organisation de Producteurs de «Légumes» de la Coopérative CAVAC
Les adhérents de l'OP «Légumes» sont convoqués en assemblée générale statutaire le mardi 24 novembre 2026 à 9 h 30 à La Chaize-le-Vicomte «salle du Moulin Rouge» afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- rapport d'activité de l'exercice clos au 30 juin 2026,
- présentation des comptes de l'exercice,
- renouvellement du tiers sortant,
- questions diverses.

Le Président du Groupement : Jean-Luc CAQUINEAU.

Assemblée Générale du Groupement des Producteurs Veaux de Boucherie/CEVAP de la Coopérative CAVAC
Les adhérents du Groupement Cevap sont convoqués en assemblée générale statutaire le mardi 1er décembre 2026 à 9 h 30, à Saint-Malo-du-Bois, siège Cevap, rue François-Viète afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- rapport d'activité de l'exercice clos au 30 juin 2026,
- présentation des comptes de l'exercice,
- renouvellement du tiers sortant,
- questions diverses.

Le Président du Groupement : Pascal PAQUIER.

A NOS ANNONCEURS
Nous remercions nos annonceurs de bien vouloir répondre, même par la négative, aux lettres qui leur parviennent de nos lecteurs, surtout si celles-ci comportent un timbre pour la réponse

CAVAC POSITIVE AGRICULTURE

CAVAC
12 Boulevard Réaumur - BP 27
85001 LA ROCHE-SUR-YON cedex
N° Agrément : N 11656

AVIS DE CONVOCATION

Les associés coopérateurs de la Cavac sont convoqués à l'Assemblée de section à la date et lieu ci-après :
Jeudi 19 novembre 2026 à 19 h 30 à Cerizay «Salle de la Griotte»
Section 41 - Deux-Sèvres
Neuil-les-Aubiers - Cerizay - Clessé - Moncoutant + le reste du 79 et les dép. 86, 87, 36 et 37 rattachés à cette section.
Collège Associés Non-Coopérateurs
Ce Collège est convoqué dans chacune des sections statutaires d'origine.
Ordre de jour de l'Assemblée de section
- Compte-rendu des activités de la Coopérative au cours de l'exercice 2025/2026.
- Etude des questions portées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Mixte du 11 décembre 2026.
- Réélection des membres des comités de sections suivantes :
Marais - Bas Poitou - Plaine-Sud Océan
Le comité de section procédera, dès son élection, à la désignation des membres du Bureau Permanent (Président, Vice-Président) qui, conformément au Règlement Intérieur, seront candidats administrateurs lors de l'Assemblée Générale du 11 décembre 2026
- Désignation des délégués chargés de représenter chaque section à l'Assemblées Générale Plénière Mixte après lecture de la liste des candidats.
Admission, droit de vote et représentation en assemblée de section
Il est rappelé, conformément à l'Article 39-3 des Statuts, que :
- Tout sociétaire, régulièrement rattaché à la section dans les conditions prévues à l'article 7, a le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée de Section.
- Sont réputés présents les associés qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et garantissant leur participation effective à la réunion de l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue et simultanée.
- Lorsque les époux participent ensemble et de façon habituelle à une exploitation agricole non constituée sous forme sociale, l'un ou l'autre peut participer aux assemblées de section.
- Chaque sociétaire, présent ou représenté, ne dispose que d'une voix quel que soit le nombre de parts qu'il possède.
- L'associé empêché peut donner mandat de le représenter à l'assemblée de section. Le mandataire doit être un autre associé de la section, le conjoint du mandant, un de ses ascendants ou descendants majeurs. Les mandataires non associés ne peuvent représenter que leur conjoint, ascendants ou descendants majeurs.
- Toutefois, l'associé coopérateur ne peut donner mandat de le représenter qu'à un associé coopérateur et l'associé non coopérateur qu'à un associé non coopérateur.
- Chaque mandataire ne peut représenter que 1 sociétaire et ne peut donc disposer que de 2 voix, la sienne comprise. Les mandats sont annexés aux procès-verbaux des Assemblées de Section.
- L'associé peut également voter par des moyens électroniques de télécommunication sur un site exclusivement consacré à cette fin.
Les documents légaux seront à la disposition des sociétaires au siège social ainsi qu'au domicile des administrateurs de la Coopérative pendant les 15 jours précédant les assemblées.
Section 41 - Deux-Sèvres, chez :
M. Fuzeau Mikaël La Morinière, Le Pin (79).

Stéphane LORENZINI
Avocat
179, avenue de Paris
79000 NIORT
Tél. 06 73 23 16 99

FROMAGERIE BLANC
Société par actions simplifiée
Au capital de 7 623 euros
Siège social : 11, rue Marcel Beau
79200 PARTHENAY
348 286 220 RCS Niort

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT ET DE DÉNOMINATION SOCIALE

Par décisions en date du 25 septembre 2026, l'associée unique a :
- nommé la société Blanc Limoge (société à responsabilité limitée au capital de 541 500 euros, dont le siège social se situe 11, rue Marcel Beau, 79200 Parthenay, immatriculée au RCS de Niort (79) sous le n° 104 614 128) en qualité de présidente de la société, à compter de cette date, en remplacement de M. Johnny Blanc, président démissionnaire à compter du même jour,
- adopté «Fromagerie Blanc MF» comme nouvelle dénomination sociale en remplacement de «Fromagerie Blanc», à compter du même jour.
Mention sera porté au RCS de Niort.

Pour avis La Présidence.

La centrale des marchés by MEDIALEX
Trouvez gratuitement
Le bon marché public près de chez vous !
lacentraledesmarches.com



Avis administratifs

niort agglo
Agglomération du Niortais

Relative aux projets de révision allégée n° 2 et de modification n° 4 du Plan local d'urbanisme intercommunal déplacement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté en date du 8 octobre 2026, le président de la communauté d'agglomération du Niortais (CAN) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative aux projets de révision allégée n° 2 et de modification n° 4 du Plan local d'urbanisme intercommunal déplacement (PLUi-D).
Par décision du 21 juillet 2026, le président du tribunal administratif de Poitiers a désigné Mme Frédérique Binet en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Matthieu Holthof en tant que commissaire enquêteur suppléant.
L'enquête se déroulera du vendredi 6 novembre 2026 à 9 h 00 au lundi 7 décembre 2026 à 17 h 00.
Le dossier d'enquête publique unique est consultable sur le site internet de la CAN (www.niortagglo.fr), ainsi que dans ses locaux (140 rue des Équarts, 79000 Niort) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00. Le dossier d'enquête est également disponible aux jours et heures habituels d'ouverture des 40 mairies membres de la CAN. Un poste informatique permettant de le consulter en version informatique sera également mis à disposition au siège de la CAN et des postes informatiques sont à disposition pour le consulter en ligne dans les Maisons France Services d'Échiré, Frontenay-Rohan-Rohan, Mauzé-sur-le-Mignon et Niort.
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences suivantes :
- le vendredi 6 novembre 2026, de 14 h 00 à 17 h 00, en mairie de Granzay-Gript,
- le jeudi 26 novembre 2026, de 9 h 00 à 12 h 00, en mairie de Niort, hôtel de ville,
- le lundi 7 décembre 2026, de 14 h 00 à 17 h 00, en mairie de Chauray.
Le public pourra déposer ses observations et propositions, pendant la période d'enquête publique du vendredi 6 novembre 2026 à 9 h 00 au lundi 7 décembre 2026 à 17 h 00, selon les modalités suivantes :
- sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés, ouverts au siège de la CAN ainsi que dans les mairies des 40 communes membres de la CAN,
- sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7737/
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-7737@registre-dematerialise.fr Ces contributions seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé https://www.registre-dematerialise.fr/7737/ et donc visibles par tous.
- par courrier postal à l'attention de Mme le Commissaire enquêteur, « enquête publique unique / révision allégée n°2 et modification n°4 du PLUi-D », communauté d'agglomération du Niortais, 140, rue des Équarts, CS 28770, 79027 Niort cedex.
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne, sur sa demande, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.
Les informations relatives à l'enquête publique unique peuvent être consultées sur le site internet de la communauté d'agglomération du Niortais (www.niortagglo.fr). Toute information relative aux projets de révision allégée n°2 et de modification n°4 du PLUi-D ou à la présente enquête publique unique peut être demandée à la communauté d'agglomération du Niortais (140, rue des Équarts, CS 28770, 79027 Niort cedex ou agglo@agglo-niort.fr).
À l'issue de l'enquête, les projets de révision allégée n° 2 et de modification n° 4 du PLUi-D seront ajustés pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et consultées, des observations du public formulées pendant l'enquête publique et du rapport et conclusions du commissaire enquêteur, puis les projets seront soumis pour approbation au conseil communautaire de la CAN. À l'issue du délai d'un mois prévu par l'article 6 de l'arrêté susvisé, une copie du rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public au siège de la CAN pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet de la CAN.